

Aux Ministres chargés de l'aménagement du territoire dans les pays alpins Allemagne, Autriche, Italie, France, Slovénie, Liechtenstein, Monaco et Suisse

Schaan/LI, 14 avril 2016

L'espace n'est pas infini : lettre ouverte à destination de la conférence des Etats alpins sur l'aménagement du territoire, 18-19 avril 2016 à Murnau, Allemagne

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Représentantes et représentants de la Convention Alpine,

Au nom de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA, nous vous adressons cette lettre ouverte afin de vous remercier de vos efforts en faveur d'un aménagement soutenable du territoire alpin. Nous souhaitons également vous faire part de nos attentes particulières en vue de la conférence des Etats alpins sur l'aménagement du territoire qui se tiendra à Murnau, Allemagne. Nous vous demandons de redoubler vos efforts pour assurer la préservation des espaces et ressources naturelles, base vitale pour la vie dans les Alpes.

En tant qu'organisation faîtière regroupant plus de 100 organisations membres, dans la région alpine, nous sommes souvent confrontés à des évolutions qui sont contraires à un aménagement intégré des territoires, tourné vers l'avenir et au service des populations et de la nature. Les exemples sont actuellement nombreux dans les Alpes. Nous souhaitons en particulier nommer l'actuelle expansion accélérée des domaines skiables. CIPRA Allemagne, CIPRA Autriche et CIPRA Haut-Adige ont récemment publié une [carte](#) qui illustre sans équivoque les dimensions que pourrait prendre cette expansion. Ceci en dépit des perspectives en berne du tourisme hivernal, liées à l'augmentation des températures et à l'élévation de la limite de chute de neige. Des menaces pèsent même sur des territoires jusque là préservés et protégés, tels que le Riedberger Horn en Allemagne. Pour permettre son aménagement, on envisage d'amoindrir la portée de l'Alpenplan bavarois (Plan bavarois pour les Alpes) qui a pourtant déjà fait ses preuves. Les représentations de la CIPRA [demandent](#) une coordination internationale de l'aménagement du territoire afin de limiter l'extension des domaines skiables – une requête de grande actualité.

A cet égard, CIPRA International salue d'autant plus la volonté des Ministres chargés de l'aménagement du territoire de signer une déclaration lors de la conférence du 18-19 avril 2016. Seule une approche intégrée et intersectorielle, comme le réclame la déclaration, peut empêcher que des intérêts particuliers priment sur l'intérêt général.

L'approche systémique suivie par la Convention alpine, est souvent bloquée par l'organisation sectorielle et particulariste des politiques nationales. Le développement soutenable et l'aménagement intégré des territoires ne sont pas l'apanage des ministères de l'environnement mais devraient être portés par l'ensemble des ministères. L'aménagement du territoire est un outil qui organise la vie et l'économie au quotidien et qui devrait, à ce titre, assurer un équilibre entre des intérêts parfois très contradictoires aux niveaux national, régional et local. Pourtant, dans les procédures d'aménagement du territoire, les intérêts politiques et économiques



l'emportent bien souvent sur les valeurs non-monétarisées telles que la qualité de vie, le paysage, la biodiversité et la connectivité écologique. La perte de biodiversité, d'espaces non-bâti et de couloirs écologiques en est une preuve. On oublie ce faisant que la nature n'est pas un facteur parmi d'autres qui influencent notre vie, mais qu'elle est la source, l'inspiration et le cadre de toute forme de vie.

A la lumière de ces observations, CIPRA International demande que les zones naturelles encore sauvages soient préservées de tout aménagement. Ces espaces fournissent des services – dits éco-systémiques - inestimables et irremplaçables pour la nature et pour les populations. Les instruments juridiques tels que le Plan bavarois pour les Alpes doivent être respectés, renforcés et mis en œuvre. De nouvelles méthodes doivent être expérimentées et optimisées.

La mise en œuvre de mesures d'aménagement du territoire visant la préservation des services éco-systémiques exige de nouvelles approches. Les connaissances récemment acquises dans les domaines de la psychologie, de la sociologie ou des sciences culturelles peuvent aider à gagner la compréhension et l'adhésion des populations pour faciliter la mise en œuvre de décisions en matière d'aménagement. Les populations concernées doivent être formées et impliquées afin que ce ne soit pas juste une affaire d'experts. Les décideurs politiques doivent acquérir de nouvelles compétences en animation et en médiation pour être en mesure d'assurer un dialogue avec les populations, les groupes d'intérêt et les experts.

CIPRA International apporte aussi sa pierre à l'édifice. Lors d'un séminaire participatif organisé en février 2016, des jeunes et des experts ont élaboré des visions et des solutions face aux défis de l'aménagement du territoire. A l'automne, nous y ajouterons le prochain numéro de notre revue *Alpenscène*, qui sera dédié à ce sujet, et un événement dans le cadre de la Semaine alpine à Grassau, Allemagne.

Nous vous invitons, aux côtés de la CIPRA et de ses organisations membres, à agir en faveur d'un aménagement intégré des territoires, respectueux de la nature et en accord avec la Convention alpine et son protocole « aménagement du territoire et développement durable ». Afin de poursuivre le travail sur ce thème au-delà de la conférence de Murnau, nous soutenons l'intégration du thème de l'aménagement du territoire avec des mesures concrètes dans le programme pluriannuel de la Convention alpine, qui sera adopté lors de la XIV^{ème} Conférence alpine le 13 octobre 2016. Cela devrait notamment impliquer un travail commun des groupes de travail et plateformes de la Convention alpine sur le sujet. Par ailleurs, nous demandons aux parties contractantes de soutenir des actions de sensibilisation, d'échange et d'expérimentation en faveur d'un aménagement intégré des territoires dans les Etats alpins

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames et Messieurs les Ministres, l'expression de notre très haute considération,


Katharina Conradin
Présidente


Claire Simon
Directrice